

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Séverine Evéquo et consorts - L'agriculture urbaine, une passerelle entre la ville et la campagne, une passerelle avec le futur !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 6 septembre 2018 de 09h00 à 10h00, à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Séverine Evéquo, Susanne Jungclaus Delarze, Martine Meldem, Valérie Schwaar, ainsi que de Messieurs Philippe Cornamusaz, Grégory Devaud, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Nicolas Suter et Daniel Trolliet

Ont également participé à la séance Messieurs Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ; Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI)

Madame Sophie Métraux a tenu les notes de séance avec le soutien de Mme Marie Poncet-Schmid, rédactrice au Bulletin (SGC)

Il est remercié ici donc l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus et ayant contribué au bon déroulement de la commission.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante évoque son activité professionnelle et ses observations personnelles en lien avec « la nature en ville » et des phénomènes actuels de société amenant à privilégier une agriculture de proximité. La thématique abordée par le postulat sous revue centre la question sur l'agriculture urbaine, et en particulier sur l'utilisation et la valorisation de terrains, en ville, pouvant servir à développer des productions proches des consommateurs urbains. La postulante souhaite renforcer le lien entre agriculteurs et citoyens et, pour se faire, demande à renforcer le soutien aux projets existants et notamment au travers des impulsions et des conditions-cadres destinées à promouvoir les différents outils à disposition. Il est également demandé d'étudier la possibilité de créer un guichet cantonal à cet effet. La question des nouvelles technologies est finalement évoquée dans les mêmes termes.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de département mentionne quelques éléments de la politique qu'il mène actuellement. Il évoque le cofinancement d'un rapport sur l'agriculture urbaine (remis au strict usage de la commission) et devant servir, dans sa version finale, de complément au pilotage de la politique future de la DGAV. Il est évoqué les cours de formation en agriculture urbaine déjà mis sur pied par cette dernière. Environ 60 personnes participent à ces cours chaque année, mais il est rappelé le caractère subsidiaire de cette démarche face à la nécessité de soutenir une agriculture nourricière. Il est, en outre, fait mention des difficultés en termes d'aménagement du territoire et de réglementation vis-à-vis des demandes formulées dans le postulat. Le chef de département soulève la problématique du troisième point du postulat. Si la première question, évoquée

plus haut, en lien avec la promotion de la thématique ainsi que la deuxième, ayant plutôt trait à la question du guichet cantonal, le dernier point, concernant l'évolution technologique et l'innovation, toucherait, semble-t-il, à une toute autre problématique en lien avec l'ensemble du secteur économique, et pas seulement l'agriculture urbaine. Ce dernier point, actuellement traité dans le cadre de la politique agricole horizon 2022, sera ensuite traduit globalement dans la législation cantonale. Pour le solde, le chef de département ne voit pas d'objection à rédiger un rapport sur l'état des lieux des travaux actuels de la DGAV, et sur les possibilités de développement, en lien avec les deux premiers points du postulat mentionnés ci-dessus.

4. DISCUSSION GENERALE

Globalement, la commission entend les souhaits de la postulante et peut y adhérer dans une certaine mesure. Certains commissaires insistent sur la nécessité de promouvoir davantage cette thématique et l'ensemble des mesures destinées à soutenir des projets. Le point fort rapprochant citadins et agriculture est évoqué à plusieurs reprises. D'autres membres, toutefois, modèrent les propos en rappelant également, tout comme le chef de département, la nécessité de soutenir l'ensemble des filières, et en particulier les secteurs de production de denrées alimentaires. De manière générale, et malgré des explications de la postulante, le lien entre l'agriculture urbaine, ses projets et sa promotion, et le thème de l'évolution technologique dans l'agriculture n'est pas saisi par les membres de la commission. L'ensemble de la commission est donc favorable à ne proposer qu'une prise en considération partielle du postulat touchant aux premiers points ainsi évoqués précédemment. En conclusion, il est rappelé le rôle de l'Etat, en termes d'orientation, de formation et de suggestion, mais en aucun cas en tant que porteur de projet. La répartition des tâches entre les communes et le canton est également mentionnée dans le sens du respect des compétences de chacun.

5. VOTES DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

A l'unanimité, la commission accepte la suppression de la troisième demande du postulat.

Recommandation de la commission

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération partiellement le postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Aigle, le 1^{er} janvier 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Grégory Devaud*